

Règlement de l'épreuve "10km de Vauzelles" 2024

➔ Notre village se trouvera sur le parking d'intermarché.

Article 1 : L'épreuve

L'épreuve de « 10 km de Vauzelles » sera organisée le dimanche 31 mars 2024 par l'Association Varennes Vauzelles Running.

Article 2 : Le programme

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés. Départ sur le Boulevard Dagonneau à proximité du magasin INTERMARCHÉ Varennes-Vauzelles et arrivée sur le parking du magasin INTERMARCHÉ à Varennes-Vauzelles. (Sous réserve de changement de lieu)

Un 5 Km départ 15h00 est ouvert à tous, licenciés ou non à partir de la catégorie minimes (2009-2010)

Un 10 Km départ 15h45 est ouvert à tous, licenciés ou non à partir de la catégorie cadet (2007-2008)

Article 3 : Assurance

L'organisateur est couvert par une police Responsabilité Civile Individuelle Accident et les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Pour les autres participants, il incombe à chacun de s'assurer personnellement.

Article 4 : Certificat médical

Tous les concurrents autres que ceux licenciés FSGT, FFA, UFOLEP ne pourront participer que s'ils fournissent au moment de leur inscription un certificat médical (ou une photocopie) de non-contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Les certificats médicaux sont conservés par l'organisation (art. L231-3 du code du sport).

Article 5 : Inscriptions

3 possibilités :

- via le bulletin d'inscription disponible sur des lieux qui vous seront communiqués ultérieurement et disponible sur la page Facebook : [@10kmdevauzelles](https://www.facebook.com/10kmdevauzelles).

Le tarif est de 10 € pour le 5 km et 12 € pour le 10 km jusqu'au 14/03/2024 minuit puis 11 € pour le 5 km et 13 € pour le 10 km à partir du 15/03/24. Inscription possible par voie postale à faire parvenir avant le vendredi 29 mars 2024 à minuit, date limite d'inscription à envoyer à Mr Habib AJJOUNI 67, Boulevard Dagonneau 58640 VARENNES-VAUZELLES.

- sur le site « le-sportif.com » avec un tarif d'inscription majoré de 1 euro (site actif à partir du vendredi 01 Mars 2024) et celajusqu'au vendredi 29 mars 2024 à minuit au lien suivant : https://forms.registration4all.com/EventRegistration/Register_Sport_Event.aspx?EventID=202320#46987

- sur place 13 € (5 km) et 16 € (10 km) inscription à la concession SUMA Volkswagen située 41, Bd Grand Pré des Bordes à Nevers, le samedi 30 mars 2024 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h et le dimanche 31 mars 2024 à partir de 12h à Intermarché Hyper de Varennes-Vauzelles. Si l'inscription est réglée par chèque, celui-ci devra être libellé à l'ordre de « Varennes-Vauzelles Running ».

Article 6 : Dossard

Ils seront à retirer le samedi 30 mars 2024 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h à la concession SUMA Volkswagen située 41, Boulevard Grand Pré des Bordes à Nevers, et le dimanche 31 mars 2024 à partir de 12h à Intermarché Hyper de Varennes-Vauzelles.

Le dossard doit être porté de manière visible sur la poitrine.

Article 7 : Récompenses

La remise des récompenses aura lieu après les courses sur le parking du magasin INTERMARCHÉ à Varennes-Vauzelles. Récompense aux 3 premiers Hommes et Femmes.

Article n°8 : Contrôle Anti-Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur notamment les articles L. 230-1 et suivant du code du sport. L'organisateur met à disposition les installations nécessaires pour procéder au contrôle antidopage dans le respect du décret 2007-462 du 25 Mars 2007.

Article n°9 : Droit à l'image

Chaque participant, en s'inscrivant à la course, autorise le Comité d'Organisation à utiliser ou à reproduire son nom, son image, à titre gratuit, dans le cadre strict de la promotion de « Le 10 km de Vauzelles ».

Article n°10 : Protection de la vie privée - Fichiers informatiques

Les informations recueillies lors des inscriptions font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir la liste des participants et les classements. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Conformément aux dispositions de la même loi, chaque participant peut s'opposer à la publication de son résultat. Il doit alors en informer expressément l'association lors de son inscription.

Article n°11 : Sécurité

Pour des raisons de sécurité, les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours. C'est également le cas des animaux même tenus en laisse.

Article n°12 : Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront informés par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article n°13 : Annulation

En cas d'annulation de la manifestation sur une requête de l'autorité administrative, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscription mentionnés à l'article 5 du présent règlement.

Article n°14 : Acceptation du règlement

L'inscription aux épreuves de « 10 km de Vauzelles » vaut l'acceptation sans réserve dans son intégralité du présent règlement.

